

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 11 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes se sont réunis à la salle communale de Berville, lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LES MONTS DU ROUMOIS, sur la convocation de Monsieur Patrick TOUZAIN, Vice-Président, en date du 27 mars 2025.

Présent(s) : *Mesdames et Messieurs SIX Bruno, HERVIEUX Véronique, TOUZAIN Patrick, SCHOCK Martine, TOUSSAINT Chantal, NORDET Béatrice, CARTEL Annette, WEBER Didier*

Absent(s) excusé(s) : *Monsieur ROBERT Jérôme, Mesdames VALLOIS Christine, GOGOL Véronique, DEBARRE Joëlle*

Absent(s) : *Mesdames AUFFRET Sandra, BUGENNE Séverine*

Pouvoir : Monsieur ROBERT Jérôme donne pouvoir à Madame HERVIEUX Véronique

Secrétaire de séance : *Monsieur Patrick TOUZAIN*

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte FINANCIER UNIQUE 2024 - Délibération 2025/1/1

Sous la présidence de Monsieur TOUZAIN, le Conseil d'administration examine le Compte Financier Unique.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la déclaration d'intention du 15 novembre 2024 pour le passage au Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Le Conseil d'administration va donc délibérer, pour la première fois, ce nouveau CFU qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du CCAS de la commune des MONTs DU ROUMOIS ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ci- dessous :

Fonctionnement :

| | | | |
|-----------------------|--------------|-----------|---|
| RECETTES : | | 12 000,00 | € |
| DEPENSES : | 13 951,51 € | | |
| Résultat N : | - 1 951,51 € | | |
| Report antérieur : | 6 530,64 € | | |
| Excédent de clôture : | 4 579,13 € | | |

Hors de la présence de Monsieur SIX Bruno, Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024.

| | | | |
|---------------------------------|----|----------------|---|
| Nombre de Membres en exercice : | 14 | Votes pour : | 8 |
| Nombre de Membres présents : | 8 | Votes contre : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 8 | Abstention : | 0 |

Affectation du résultat 2024 - Délibération 2025/1/2

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur SIX Bruno, Président, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

D'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024 | 4 579,13 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c 1068) | € |
| Solde disponible comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c11068) | 4 579,13 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | € |
| Total affecté au c/1068 : | € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

| | | | |
|---------------------------------|----|----------------|---|
| Nombre de Membres en exercice : | 14 | Votes pour : | 9 |
| Nombre de Membres présents : | 8 | Votes contre : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 9 | Abstention : | 0 |

Budget Prévisionnel 2025 - Délibération 2025/1/3

Monsieur le Président présente le Budget Prévisionnel 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à la somme de 19 579,13 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'adopter le Budget Prévisionnel 2025

| | | | |
|---------------------------------|----|----------------|---|
| Nombre de Membres en exercice : | 14 | Votes pour : | 9 |
| Nombre de Membres présents : | 8 | Votes contre : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 9 | Abstention : | 0 |

Questions diverses :

Monsieur Bruno SIX fait part d'une demande de la Préfecture au sujet d'une habitante qui a des difficultés de paiement de loyer (dette de 3000 €) et qui n'a répondu à aucun courrier. Madame Chantal TOUSSAINT demande si elle peut justifier sa situation. Madame Véronique HERVIEUX donne comme raison qu'elle est seule avec ses deux enfants et que le loyer est cher. Une lettre recommandée lui sera adressée par la mairie pour comprendre et pour prouver que nous ne restons pas sans rien faire. Un plan d'apurement adapté à ses ressources pourrait être mis en place avec le Propriétaire.

Monsieur Bruno SIX informe que nous ne pouvons plus disposer de la salle du centre multi-accueil de Bosguérard.

Le repas de fin d'année 2025 aura lieu à la salle de Berville le samedi 29 novembre. Monsieur Patrick TOUZAIN contactera Monsieur Christophe MARIE.

Comme l'année dernière 3 choix seront possibles : repas ou colis ou ni l'un ni l'autre.

Pour la composition du colis, nous continuerons à prendre des produits locaux.

Fin de séance 19h15.

Le secrétaire de séance
Patrick TOUZAIN

Le Président,
Bruno SIX